

Cela me rappelle l'époque où j'ai travaillé en Afrique, dans les parcs nationaux de Tanzanie. A l'entrée du parc national Serengeti, on pouvait lire sur un écriteau ce qui suit: «Ici, l'univers est encore jeune et fragile et nous le conservons pour la jouissance future de vos enfants et des nôtres.» Nous pourrions en faire autant pour les parcs nationaux de notre magnifique pays.

Le député de Davenport (M. Caccia) avait proposé un important amendement que le comité a accepté. On y fait valoir la grande importance de déposer au Parlement les premiers plans de gestion et de les y faire approuver. Voici ce que dit cet amendement:

Dans l'établissement des dispositions du plan de gestion relatives au zonage du parc et aux modalités d'utilisation par les visiteurs, la primauté est donnée à la préservation de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles.

Dans un autre amendement important, on précise que, tous les deux ans, le ministre de l'Environnement fera rapport à la Chambre sur la situation des parcs et sur les mesures d'établissement de nouveaux parcs.

D'autres changements, apportés par suite de la consultation dont le projet de loi C-30 a fait l'objet, concernent la protection supplémentaire, dans une deuxième annexe, de certaines espèces d'animaux sauvages en voie de disparition. Nous avons également ajouté à l'étape du rapport la mention des parcs marins nationaux, le premier étant celui de la péninsule Bruce en Ontario.

Cette nouvelle référence aux parcs marins nationaux annonce le lancement d'un programme ambitieux de protection des spécimens particulièrement intéressants des milieux marins en eau douce et en eau salée.

Le ministre se servira de ce nouveau pouvoir pour insister sur d'importantes initiatives ayant trait à l'établissement de parcs marins dans la région sud de Moresby, le Saguenay et bien d'autres régions du Canada.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la Loi sur les parcs nationaux, en 1930, on demande de modifier les dispositions sur les amendes qui ne conviennent plus. Le projet de loi C-30 fixe donc les amendes les plus élevées dans le monde pour assurer la protection des espèces menacées et dissuader le braconnage dans nos parcs nationaux. Par exemple, des amendes pouvant atteindre 150 000 \$ pourront être imposées aux personnes reconnues coupables d'avoir tué un ours polaire ou un mouflon d'Amérique, deux espèces menacées. Des amendes pouvant atteindre 10 000 \$ pourront être imposées aux personnes reconnues coupables d'avoir tué un animal d'une espèce protégée, comme un loup ou un wapiti, dans un parc national.

Pour mettre en application ces nouvelles mesures de protection, les employés des parcs auront besoin d'un meilleur soutien du ministère de l'Environnement. J'invite le gouvernement et le ministre à accorder à ces employés les ressources nécessaires pour mettre la main au collet de ceux qui détruisent notre faune.

Le projet de loi C-30 garantira également la protection des régions sauvages. Ainsi, surtout pour les parcs de Banff et de Jasper, le projet de loi contient des critères précis pour délimiter les zones de développement commercial et urbain.

En plus des amendements sur le parc national de la péninsule Bruce et le parc aquatique national présentés à l'étape du

rapport, le projet de loi C-30 prévoit des réserves foncières pour le parc national de l'île Ellesmere et celui des Prairies en Saskatchewan.

Je suis fier de parler au nom du gouvernement. Je félicite le ministre et aussi, et surtout, son secrétaire parlementaire qui, après un long et dur labeur, ont réussi à présenter un projet de loi exemplaire dont l'adoption ne posera aucun problème. Plus important encore, je félicite tous les employés qui, par leur excellent travail, nous ont aidé tout au long de nos délibérations.

Le Parlement prendra une décision définitive au nom de notre pays et de nos parcs. Je suis très fier, en ce moment, parce que j'ai d'abord connu le réseau des parcs nationaux en tant que manoeuvre et que je parle maintenant en tant que législateur.

En 1967, quand je suis allé travailler comme manoeuvre au parc national de Banff, j'ai été impressionné par la beauté de ce parc. Je sais que le député de Bow River (M. Taylor) est fier de dire que cette partie de sa belle province est protégée par la loi depuis plus de 100 ans. Je me rappelle que Jack Nicol était directeur général de Parcs Canada et que Jean Chrétien était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à cette époque. Je lui rends hommage pour avoir créé de nouveaux parcs nationaux durant son mandat.

Pierre Lesaux, qui est actuellement l'un des commissaires de la Fonction publique du Canada, a travaillé pour le réseau des parcs et Pierre Desmeules a fait partie du groupe de travail chargé de l'inventaire des ressources. Nous avons tous travaillé fort pour assurer la croissance de notre réseau de parcs.

Après m'être intéressé aux parcs et après les avoir servis avec dévouement pendant plus de vingt et un ans, je considère comme un honneur le fait de pouvoir prononcer ce dernier discours avant que la Loi sur les parcs nationaux ne soit modifiée et considérablement renforcée par le Parlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les parcs nationaux. Je tiens d'abord à féliciter mon distingué collègue, le député de Davenport (M. Caccia) pour l'excellent travail qu'il a accompli dans ce domaine. Nous savons qu'il a été un excellent ministre de l'Environnement et qu'il se préoccupe vraiment des questions environnementales. Malheureusement, il est absent aujourd'hui parce qu'il représente notre pays à une conférence internationale sur les questions environnementales. Nos intérêts lui tiennent vraiment à coeur.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) a qualifié ce projet de loi d'importante mesure législative. Notre réseau de parcs nationaux est certainement important, mais ce projet de loi ne l'est pas, contrairement à ce que prétend le député d'Ottawa-Carleton. Après tout, c'est un projet de loi qui a été présenté au cours d'une législature précédente, par le député de Davenport qui était alors ministre de l'Environnement. Comme cette législature a été dissoute en juillet 1984, on se demande pourquoi le nouveau ministre de l'Environnement a attendu jusqu'en décembre 1986 pour représenter ce qui est essentiellement le même projet de loi. On ne peut que se demander pourquoi le projet de loi a traîné pendant si longtemps. Néanmoins, le député de Davenport et moi sommes très